



Correspondants régionaux

PRÉAVIS DE GRÈVE

Après de nombreuses alertes des correspondants, plusieurs accidents du travail et une saisine intersyndicale (CFDT-CGC-CGT-FO-SNJ-UNSA) sur les conditions et la charge de travail des correspondants de France Télévisions (dans le cadre de l'accord sur la prévention des conflits), les revendications avancées n'ont pas été entendues par la direction de France Télévisions :

1. **Une charte établie de temps de préparation/tournage/montage** pour tous les formats longs : feuilletons, Petits Plats dans l'Écran, Chemins de traverse, enquêtes 20h, +du 20h. (Sans aucun dérangement pour des éléments, sinon la journée sera recreditée) : 1 jour de calage, 1-2 jours de tournage selon les besoins et 1 jour de montage.
2. **Des horaires de travail et des amplitudes journalières** qui préservent la santé des équipes : 11 heures d'amplitude journalière maximum ; s'il y a des dépassements réitérés, un entretien doit avoir lieu avec la hiérarchie et ces dépassements doivent donner lieu à des jours de récupération. Respect d'un temps de repos minimum de 11 heures entre 2 journées de travail, exceptionnellement 9h en cas d'actualité non prévisible, et 48 heures maximum de travail par semaine (accord collectif d'entreprise de France Télévisions de 2013).
3. Si l'activité le nécessite, la direction garantira **le renfort des correspondants des bureaux en région**, d'une part par la rédaction parisienne, d'autre part par des CDD locaux. Le renfort sera automatisé en cas de dépassement de l'amplitude journalière sur les actualités durant plus de 2 journées consécutives.
Si l'actualité se poursuit au-delà de 3 jours consécutifs, et en cas de dépassement des amplitudes journalières maximales, le renfort devra permettre au correspondant/à la correspondante qui le souhaite, et qui le formalise auprès de son manager, de pouvoir **bénéficier d'une journée de disponibilité**.
Nous demandons également le renfort des bureaux du sud de la France en période estivale.
4. **Un renforcement de tous les bureaux avec une équipe supplémentaire à minima** pour atteindre 3 équipes (2 équipes à Poitiers). La charge de travail a augmenté de plus de 30 % en 5 ans au sein du service des régions. À condition que

cette nouvelle équipe permette d'améliorer les conditions de travail des journalistes déjà en poste et de dégager du temps pour la préparation des reportages.

5. **Une revalorisation** de la prime d'astreinte de nuit. De 30 € brut à 40 € brut. Il y a 7 ans, les correspondants avaient enfin été alignés sur les autres salariés. Mais cette prime n'a pas été revalorisée depuis. C'est la compensation pécuniaire de la grande disponibilité des correspondants et son impact sur la vie privée.
6. **La mise à jour du DUERP** (Document unique d'évaluation des risques professionnels) **et du PAPRI Pact** (Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail) pour identifier ce risque de surcharge de travail et les mesures correctrices mises en œuvre et à maintenir en termes de prévention.

Pour faire aboutir ces revendications, l'intersyndicale appelle les correspondants régionaux de France TV ainsi que tous ceux qui concourent à la fabrication des éditions de France 2, à se mettre en grève pour une durée de 48 heures à compter du lundi 8 janvier 2024 à 0h00.

Paris, le 20 décembre 2023